

Lieux de formation

En Intra-entreprise (dans votre entreprise)

Dans les locaux de l'ERTS ou du CFAS Centre (Olivet/Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroux, Tours, Blois)

Contacts

Responsable de formation : Dominique FONTAINE
Interlocuteur : Sabrina GIRAUDON
Téléphone : 02 38 69 18 69
Mail: prevention.secours@erts-olivet.org

Inscriptions

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à l'ERTS ou sont téléchargeables sur notre site Internet.

ERTS
2032 rue du Général de Gaulle CS 60002
45166 OLIVET Cedex
Standard : 02 38 69 17 45 - Fax : 02 38 63 25 46
www.erts-olivet.org



Passerelle PSC1 vers SST

3 minutes pour sauver une vie



*Module de formation complémentaire
destiné aux salariés ayant validé leur
module PSC1 et désirant devenir SST
dans leur entreprise*



Objectifs

Acquérir les bons gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime, en attente de l'arrivée des secours dans le monde du travail.

Devenir SST dans son entreprise

Contrôler et mettre à niveau les connaissances des secouristes en respect avec le programme officiel de l'I.N.R.S.



Promouvoir la prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise et faire du salarié un acteur de prévention actif.

Permettre aux employeurs de se conformer au code du travail.

Contenu de formation

L'objectif de cette formation est de permettre, à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime. Les thèmes abordés sont :

- ◆ **Le Sauvetage Secourisme du Travail**
- ◆ **La recherche des risques persistants pour protéger**
- ◆ **De « PROTEGER » à « PREVENIR »**
- ◆ **EXAMINER la victime et faire alerter**
- ◆ **De « FAIRE ALERTER » à « INFORMER »**
- ◆ **SECOURIR**
- ◆ **Les situations inhérentes aux risques spécifiques**
- ◆ **L'épreuve de Certification**



Modalités de Formation



Public Visé : Tout salarié ayant validé le module PSC1 et souhaitant être Sauveteur Secouriste du Travail dans son entreprise

Prérequis : Etre titulaire de l'unité d'enseignement PSC1 ou PSE1 daté de moins de 3 ans au 1er jour de la formation SST (ou ayant suivi une formation continue PSC1 datant de moins de 3 ans ou être titulaire d'un titre de formation à jour des obligations de formation continue ou de maintien des acquis)

Encadrement : Formateur Sauveteur Secouriste du Travail certifié par l'INRS

Effectifs : de 4 participants minimum à 10 participants maximum

Durée : Au minimum 10 heures



Validation

A l'issue d'une évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivré une attestation de suivi de formation.